

### Apprendre à faire « soi-même » pour réduire les déchets

Entre janvier et mars, Lorient Agglomération propose aux habitants des ateliers pratiques pour apprendre à « faire soi-même » et fabriquer des produits du quotidien, donner une seconde vie à des objets ou encore découvrir le jardinage au naturel. Les inscriptions sont ouvertes sur le site de Lorient Agglomération [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh)

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, menée avec le soutien de l'ADEME (l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), Lorient Agglomération propose depuis 2021 des animations de sensibilisation baptisées Les ateliers du faire soi-même.

Au cours du premier trimestre 2025, 13 nouvelles séances de mise en pratique sont programmées dans une salle dédiée située à Caudan. Au programme des rendez-vous animés par des professionnels, on peut citer notamment :

- la fabrication de produits d'hygiène (baume corporel, soin capillaire, savon solide...),
- des ateliers de couture,
- la réalisation de décorations en récup',
- le batch-cooking pour mieux organiser ses repas de la semaine...



Le programme complet est à retrouver sur le site de Lorient Agglomération [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh) (rubrique Services/Animations grand public).

Lorient Agglomération prend en charge 80 % du montant de chaque atelier. Une participation financière est demandée à chaque participant pour assurer les 20 % restants.

#### Informations pratiques

Inscription : par internet sur [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh) (rubrique services/animations grand public) ou par téléphone au 02 90 74 71 12

Conditions d'accès : à partir de 8 ans (les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte)

Modalités de paiement : chèque ou espèces

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-lorient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-lorient.fr)

<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

